

# Les coopératives séduisent les Genevois

**Aménagement** Deux votants sur trois ont accepté l'initiative populaire, soutenue par la gauche et combattue par les milieux immobiliers, qui vise à augmenter fortement le parc de ce type de logements d'ici à 2030.

## Judith Monfrini

L'initiative 180, lancée par le Groupement des coopératives d'habitation genevoises, a été acceptée par plus de deux tiers des votants, ce dimanche. Elle demande que l'État double le nombre de logements coopératifs actuels, s'assurant «qu'un socle de 10% de l'ensemble du parc de logements soit détenu par des coopératives d'habitation sans but lucratif».

Le Canton et les communes sont chargés d'acquérir les parcelles nécessaires d'ici à 2030, un délai purement indicatif, selon les initiateurs. Mais qui exigent, si l'objectif n'est pas atteint, que l'État présente un plan d'action.

## Initiants ravis

Pour Caroline Marti, députée socialiste au Grand Conseil et secrétaire générale du Groupement des coopératives d'habitation, ce «très bon résultat» de 60,12% est un soulagement, un signal clair en faveur du logement coopératif et qui donne un mandat aux autorités: «Nous allons proposer le plus vite possible des mesures rapides et concrètes au Grand Conseil et au Conseil d'État.»

Pour la socialiste, la crainte de la droite de voir se multiplier les expropriations, agitée comme un épouvantail durant la campagne, est un faux argument: «Il n'y aura pas d'expropriations massives ou systématiques.»

Même satisfaction du côté du Vert David Martin, député au Grand Conseil: «Dans la campagne, ceux qui s'opposaient étaient les milieux immobiliers, ils défendaient leur bout de gras. On assiste à un formidable en-



Caroline Marti, députée socialiste et secrétaire générale du Groupement des coopératives d'habitation, salue un «très bon résultat». Bastien Gallay

gouement pour les coopératives en raison de leurs bas loyers et d'un coût d'acquisition de logements plus faible.»

Concernant l'expropriation ou l'exercice d'un droit de

préemption par l'État, il estime que cet outil impopulaire ne va pas être davantage utilisé. Quant au droit d'hériter de ce type de logements, un tel droit s'organise, selon le député: il suffit de cotiser pour que les enfants deviennent coopérateurs. «Vu la rareté des terrains à Genève, cette initiative va permettre de les utiliser pour produire des logements abordables de façon pérenne», se réjouit l'élu Vert.

## Droite déçue

La cheffe de groupe PLR au Grand Conseil, Natacha Buffet-Des-

fayes, se dit déçue du résultat: «Ce score reflète que le modèle de la coopérative intéresse la population mais cette initiative promeut un type de coopérative bancal (LUP en coopératives). Il ne correspond pas aux besoins de la classe moyenne, est contraignant financièrement pour l'État et inaccessible pour la plupart des gens.»

Elle estime aussi que le temps imparti par l'IN 180 pour augmenter le parc immobilier de coopératives (10% d'ici à 2030) est irréaliste et craint que la préemption et l'expropriation

soient légion. «Le PLR ne remet pas en cause les coopératives, pour preuve, 40% des logements du PAV seront des coopératives, ajoute la députée. Mais nous sommes opposés aux contraintes que l'IN 180 impose.»

## Large concertation proposée

Christophe Aumeunier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI), n'est pas surpris du résultat, vu la pénurie de logements que connaît Genève, «la plus importante de Suisse». Il préconise une reprise

en main de la politique du logement et de la planification à Genève: «Dans deux ou trois ans, tous les périmètres disponibles seront réalisés et la situation est préoccupante, l'initiative ne règle pas la question de la mise à disposition de terrains.»

**«Vu la rareté des terrains à Genève, cette initiative va permettre de les utiliser pour produire des logements abordables de façon pérenne.»**

**David Martin**  
Député Vert

Le fer de lance de la CGI regrette que la durée médiane pour obtenir une autorisation de construire soit de cinq cent soixante-cinq jours, «le double de ce qui se fait dans les autres cantons suisses». Il déplore également que le Plan directeur cantonal, après dix-huit mois de travaux, ne prévoie rien: il n'y aurait ni terrains à disposition ni proposition pour revitaliser la ville. Christophe Aumeunier appelle à une large concertation, qui réunira le monde paysan et toutes les parties prenantes: «Sans cela, on n'ira nulle part.»

Enfin, Antonio Hodgers, conseiller d'État chargé de l'Aménagement du territoire, se félicite du résultat du vote. Une initiative populaire soutenue par le gouvernement genevois, rappelle-t-il, avant de conclure: «L'État doit mobiliser ses ressources, ses PLQ et sa planification immobilière. Il devra s'appuyer sur le seuil de 10% de l'initiative pour aller au-delà.»